DEPARTEMENT DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Conseillers en exercice . 4

Convocation du Conseil Municipal :

le 13/12/2013

Votants: 42

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral :

le 27/12/2013

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Délibération n° D-2013-530

Création d'un emploi temporaire au service mobilités et éclairage public

Président:

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents:

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés:

Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2013

Délibération n° D-2013-530

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire au service mobilités et éclairage public

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'absence prolongée d'un agent de maintenance en éclairage public n'a pas permis d'assurer à la fois la surveillance normale d'éclairage de la Ville et la détection des pannes mais aussi le travail en cours de numérotation des points lumineux. Bien que cet agent soit autorisé à reprendre prochainement son activité, il ne le fera que de manière réduite et le retard accumulé ne pourra pas être résorbé dans des délais raisonnables.

C'est pourquoi pour assurer la sécurité dans les rues de la Ville, il est nécessaire de renforcer temporairement l'équipe de maintenance en éclairage public.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer pour une durée de 3 mois, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire chargé de maintenance en éclairage public pour une durée de 3 mois.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour Madame le Maire de Niort, **Geneviève GAILLARD** L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON